

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent trente-huitième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 27 février 2015, à 9 heures 30 minutes, à la salle D-5500 du pavillon Athanase-David à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS

MM.	Roland Côté Xavier Dandavino	Représentant des employées, employés de soutien Représentant des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (substitut)
Mmes	Ève Deshaies Camille Dupuis	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des arts (substitut) Représentante des groupes étudiants universitaires agréés
M.	Lynda Gadoury	Représentante des vice-rectorats
Mme	Martin Gallié	Représentant des professeures, professeurs
Mme	Nancy Labonté	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté de communication (substitut)
MM.	Mathieu Masse Jolicoeur Francis Picard-Dufresne	Représentant des chargées de cours, chargés de cours Représentant des étudiantes, étudiants de la Faculté de science politique et de droit
Mme	Julia Poyet	Représentante des professeures, professeurs
M.	Marc Turgeon	Vice-recteur à la Vie universitaire (président)
Mme	Manon Vaillancourt	Directrice des Services à la vie étudiante

MEMBRES ABSENTS

Mme	Alexandra Bahary*	Représentante des groupes étudiants universitaires agréés
M.	Gabriel Boileau*	Représentant des étudiantes, étudiants de l'École des sciences de la gestion
Mmes	Sylvie B. de Grosbois* Juliette Perri*	Représentante des vices-rectorats Représentante des employées, employés des Services à la vie étudiante
	Josée S. Lafond*	Doyenne de la Faculté des sciences humaines

INVITÉS

Mme	Josée Fortin	Directrice adjointe des Services à la vie étudiante
M.	Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
Mmes	Lilianne Lavertu Maria Dolores Otero Andrée Patola	Directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante Directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique des Services à la vie étudiante Coordonnatrice du projet de Service de santé

* Absence motivée

SECRÉTAIRE

Mme Valéry Colas

Secrétariat des instances

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Marc Turgeon préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

Le vice-recteur à la Vie universitaire souhaite la bienvenue aux membres et observatrices, observateurs. Il indique que mesdames Alexandra Bahary, Sylvie B. de Grosbois et Juliette Perri, de même que monsieur Gabriel Boileau prient le Comité de la vie étudiante de bien vouloir excuser leur absence. Il annonce ensuite que si le Comité y consent, monsieur Guillaume Girard, étudiant à l'École des sciences de la gestion, participera à la présentation du point 5, Versement de la subvention de 900 000 \$ pour le Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap. Enfin, il signale qu'il s'agit de la dernière rencontre de l'année à laquelle participe madame Valéry Colas. Elle quittera ensuite ses fonctions pour un congé de maternité. Le vice-recteur à la Vie universitaire la remercie de son soutien aux travaux du Comité. Il lui souhaite bonne chance.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Ajout des points :

- 3.2.3 Consultation pour la cotisation automatique non obligatoire à CHOQ Média
- 3.2.4 Communiqué de la Direction « Intimidation et vandalisme n'ont pas leur place à l'Université » du 26 février 2015
- 4.0 Accès 24 h aux locaux pour les officières, officiers des associations étudiantes
- 7.1 Rendez-vous de la vie étudiante
- 7.2 Projet Pairs-aidants dans les résidences étudiantes

Sur proposition dûment faite par monsieur Marc Turgeon appuyée par monsieur Roland Côté, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 janvier 2015

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Camille Dupuis, appuyée par madame Lynda Gadoury, le procès-verbal de la cent trente-septième assemblée ordinaire tenue le 30 janvier 2015 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Information du vice-recteur à la Vie universitaire

Le vice-recteur à la Vie universitaire indique que les principales informations qu'il souhaite communiquer concernent des sujets inscrits à l'ordre du jour.

3.2 Information générale

3.2.1 Compressions budgétaires au Service des bibliothèques

Un membre étudiant aimerait obtenir de l'information concernant les compressions budgétaires au Service des bibliothèques. La directrice du Service des bibliothèques explique que le budget demeure le même pour l'année à venir. Toutefois, la faiblesse du dollar canadien conjuguée à la hausse des coûts d'abonnement des périodiques entraîneront une diminution du nombre d'abonnements.

3.2.2 Suivi des décisions du Comité de reconnaissance des groupes étudiants

Une membre étudiante souhaite obtenir un suivi général concernant les travaux du Comité de reconnaissance des groupes étudiants. La directrice adjointe des Services à la vie étudiante rappelle qu'un bilan annuel des activités du Comité sera présenté au Comité de la vie étudiante en temps opportun. Elle mentionne néanmoins que le Comité de reconnaissance des groupes étudiants s'est réuni au mois de décembre, mais n'a pu compléter ses travaux. Une nouvelle rencontre est prévue dans les prochaines semaines.

Une membre étudiante signale être particulièrement intéressée par les décisions concernant le Ras-le-bol. La Direction de l'Université a fait savoir qu'un seul lieu pourrait être mis à la disposition du groupe, soit le AS-1425. Le Ras-le-bol a visité les lieux le 16 octobre 2014. Il a fait parvenir une lettre confirmant l'acceptation du local et s'est plié à toutes les démarches attendues par l'Université. Or, à la suite d'une rencontre avec un employé du Service de soutien aux activités étudiantes, le groupe a appris que des difficultés liées à l'aménagement du local pourraient avoir des répercussions sur la suite du projet. Elle réitère l'importance de voir ce projet se concrétiser, particulièrement en ces temps d'austérité. Elle aimerait donc savoir si le local AS-1425 sera effectivement mis à la disposition du groupe.

La directrice des Services à la vie étudiante explique que le Ras-le-bol recevra sous peu une lettre l'informant de l'état de la situation. Le local initialement proposé paraissait le plus intéressant pour le projet. Elle rappelle que l'UQAM doit composer avec les bâtiments actuels et que ce projet nécessite une infrastructure physique pouvant y répondre adéquatement. Elle ajoute qu'il faut également évaluer les capacités de l'infrastructure physique où devra être déménagé l'espace de production requis pour la confection des viennoiseries qui occupe actuellement le local AS-1425. Toutes ces considérations font en sorte qu'il ne sera pas possible d'aller de l'avant avec le projet à l'automne 2015.

3.2.3 Consultation pour la cotisation automatique non obligatoire à CHOQ Média

La directrice adjointe des Services à la vie étudiante annonce que le Secrétariat des instances a procédé aux vérifications demandées lors de la dernière rencontre du Comité de la vie étudiante. Il sera possible pour les étudiantes, étudiants de voter à la question référendaire par

oui, non ou j'annule mon vote. Les votes annulés seront comptabilisés dans le taux de participation, mais pas dans le résultat du vote.

3.2.4 Communiqué de la Direction « Intimidation et vandalisme n'ont pas leur place à l'Université » du 26 février 2015

Un membre professeur distribue en séance une résolution adoptée le 26 février 2015 par l'Assemblée départementale des sciences juridiques visant à témoigner du fait que le Département tenait à se distancier publiquement de la lettre rédigée par 14 professeures, professeurs de ce même Département le 23 février 2015 intitulée L'intimidation à l'UQAM doit cesser. Le membre professeur déplore que cette lettre fasse des amalgames entre différentes questions pourtant très distinctes telles que la démocratie étudiante, la mobilisation en vue d'une grève étudiante au printemps, la violence et l'intimidation à l'égard des professeures, professeurs et le vandalisme. Le membre professeur procède ensuite à la lecture de cette résolution.

Un membre étudiant note que les étudiantes, étudiants ont également été choqués par le fait que ces 14 professeures, professeurs aient eu recours à une voie officielle pour faire connaître une conviction personnelle, qui plus est, reprise dans le communiqué transmis ultérieurement par la Direction. Il estime très décevant que la position des étudiantes, étudiants de l'Université sur ce point n'ait pas bénéficié de la même visibilité.

Le vice-recteur à la Vie universitaire indique que la lettre signée par les 14 professeures, professeurs du Département des sciences juridiques et le vice-doyen aux études avait été rédigée à l'intention de leurs collègues de la Faculté et ne visait pas à être directement transmise aux médias. Il souligne que ces personnes avaient le droit de s'exprimer relativement à cette situation. Il rappelle par ailleurs avoir répondu en personne aux médias sur cette question, notamment concernant les différents enjeux de la vie associative et afin de marquer son désaccord à l'égard de la légitimation de la violence, aspect qui figure également dans la résolution adoptée la veille par l'Assemblée départementale des sciences juridiques.

Un membre professeur indique que lorsqu'il importe de réagir dans une situation donnée, la Direction procède trop souvent à des choix politiques visant à accroître toujours davantage la population étudiante. Il souligne que la voie du dialogue est plus que rarement privilégiée. Il ajoute qu'il y a pourtant un aspect positif à tout événement puisque, même après la grève de 2012, une augmentation des inscriptions a pu être constatée. Ainsi, le fait que des informations aient cours relativement à des actes de vandalisme et d'intimidation au sein de l'Institution pourrait ne pas se révéler aussi pénalisant qu'on le craint et souhaite que l'on cesse de parler d'intimidation. Le vice-recteur à la Vie universitaire rappelle que cette semaine encore, des employées, employés de l'Institution ont été confrontés à des actes de violence.

Un membre employé de soutien rapporte que des étudiantes, étudiants masqués se sont présentés à la Faculté des sciences humaines faisant preuve d'une attitude agressive. Il note qu'il n'y a pas eu d'intervention à leur endroit. Il indique que le SEUQAM est encore à réfléchir sur le fait d'apporter son soutien aux étudiantes, étudiants et qu'il souhaiterait, au préalable, s'assurer de l'existence d'un minimum de solidarité. Il déclare que, tout en étant bien conscient que des personnes de l'extérieur ont pu se joindre à ce groupe de manifestantes, manifestants, beaucoup d'employées, employés ont eu peur au cours de ces événements et il s'interroge sur l'esprit de solidarité des personnes qui ont posé de tels gestes envers eux.

Un membre étudiant note que le lundi précédent des propos ont été diffusés sur les canaux de communication officiels de l'UQAM alors que ceux-ci ne reflétaient pas une position unanime de l'Université. Il s'agissait d'un débat interne à la Faculté de science politique et de droit et non d'une conviction commune de l'ensemble des professeurs, professeuses. Il importerait que cet aspect soit relayé dans les communications transmises par la Direction, ceci afin de ne pas répandre une opinion qui n'a été adoptée par aucune instance de l'Université.

Un membre étudiant admet que les actions menées par des étudiantes, étudiants masqués puissent s'avérer inquiétantes, mais il note que des poursuites judiciaires ayant été intentées contre plusieurs d'entre eux explique qu'ils aient été masqués.

Un membre étudiant indique que le fait d'être masqué a pour but de se protéger des caméras de surveillance. Il déclare que la lettre transmise par le Vice-rectorat à la vie universitaire témoigne d'un travail de communication dans la mesure où elle donne l'impression de marteler toujours les mêmes propos que ceux relayés dans les médias et ne fait que créer l'illusion de clarifier la situation.

Une membre professeure estime normal que des personnes ayant commis une agression fassent l'objet de poursuites judiciaires. Elle ajoute par ailleurs que le fait que les informations diffusées n'ont été validées par aucun groupe est une chose, mais que celui de créer un amalgame entre les associations étudiantes et les agissements d'étudiantes, étudiants en est une autre. Les gestes posés par une poignée de personnes n'ont pas nécessairement été commis au nom des associations étudiantes. Il importe de trouver un juste équilibre. De tels événements ne remettent pas en question l'existence des associations étudiantes, il faudra en revanche réfléchir à la manière de procéder à l'égard de ces quelques personnes qui ont posé des gestes condamnables. À cette occasion, la membre professeure note que tous les jours, des collègues professeurs, professeuses rencontrent des étudiantes, étudiants qui s'interrogent sur le référendum à venir et indiquent vouloir voter pour la dissolution de l'association étudiante.

La directrice des Services à la vie étudiante souligne l'intérêt des échanges en cours. Elle fait part de l'inconfort des employées, employés des Services à la vie étudiante lors de tels événements, car ces mêmes employés seront appelés par la suite à travailler avec ces personnes afin de les accompagner dans l'organisation de leurs activités.

Un membre professeur souhaiterait connaître l'origine des événements survenus le lundi précédent. Le vice-recteur à la Vie universitaire explique qu'un groupe de personnes, dont certaines étaient masquées, s'est rendu à la Faculté des sciences humaines. Elles se sont ensuite rendues aux Services à la vie étudiante en criant, en donnant des coups de pied et des coups de poing dans les portes des bureaux d'employées, employés au travail. Il indique que les associations étudiantes ne condamnent jamais ce type de manifestation. Le vice-recteur à la Vie universitaire note que si la vie associative peut s'articuler autour d'un certain militantisme, une limite ne doit pas être franchie. Il est inadmissible de s'en prendre aux employées, employés et de telles pratiques ne peuvent pas être cautionnées.

Un membre professeur déclare qu'il ne fait pas de doute que les professeurs, professeuses condamnent de manière unanime une telle forme d'intimidation. À l'inverse, il note que la violence peut également s'exercer dans les salles de cours, notamment avec des étudiantes, étudiants qui cumulent plusieurs emplois et connaissent l'endettement, et que cette violence sociale, pourtant présente de manière constante, n'est jamais dénoncée par l'Université. S'il estime que l'on se doit de condamner de manière très forte les actes de violence, il juge qu'il serait tout aussi indispensable de dénoncer cette violence sociale.

3.3 Registre des suivis (Annexe CVE-138-3.3)

Le vice-recteur à la Vie universitaire indique que le suivi sera effectué aux points 5 et 6 de l'ordre du jour.

4.0 Accès 24 h aux locaux pour les officières, officiers des associations étudiantes

Un membre étudiant rappelle que la question de l'accès 24 h aux locaux pour les officières, officiers d'associations étudiantes a préalablement été discutée au Comité de la vie étudiante. Il explique que lundi dernier des officières d'associations étudiantes de la Faculté des sciences de l'éducation ont eu la visite d'agentes, agents du Service de la prévention et de la sécurité qui leur ont demandé de quitter les lieux. Ces personnes étaient au Café philanthrope et disposaient pourtant des autorisations d'accès. Quelques associations étudiantes étaient en grève ce jour-là, mais pas dans cette faculté. Ces officières, officiers n'étaient donc pas concernées. Il voudrait savoir pourquoi il leur a été demandé de quitter les lieux, et ce, avant même l'heure de fermeture des pavillons.

Le vice-recteur à la Vie universitaire explique que l'accès 24 h aux locaux pour les officières, officiers des associations étudiantes ne pose généralement pas de difficulté. Or, il a émis des directives indiquant que ces autorisations sont suspendues en période de mobilisation étudiante. Les agentes, agents du Service de la prévention et de la sécurité doivent demander aux gens de quitter l'Université pour 23 h.

Des membres étudiants demandent s'il est possible de revenir sur cette décision. Le vice-recteur à la Vie universitaire indique que si tel est leur souhait, il rencontrera les sept présidentes, présidents des associations étudiantes facultaires, de même qu'une représentante, un représentant des groupes étudiants pour en discuter.

Un membre institutionnel souligne que l'accès 24 h aux locaux n'est pas un droit pour les associations étudiantes. En pratique, cet accès est généralement suspendu en cas de mobilisation étudiante.

4. Rapport des travaux du Comité aviseur du projet du Service de santé (CAPSS) (verbal)

La coordonnatrice du projet de service de santé rappelle que l'idée de ce projet découle du rapport des travaux au Comité de révision des services aux étudiants, déposé en 2011 au Comité de la vie étudiante. L'objectif étant d'étudier la faisabilité de mettre en place des services de soins médicaux, sans rendez-vous, offerts à la communauté de l'UQAM. Il s'agirait également d'arrimer la mise en place d'un tel service aux diverses cliniques existantes à l'Université. Lors de la rencontre du mois d'avril 2014, le Comité de la vie étudiante a mis sur pied un Comité aviseur composé de représentantes, représentants des sept associations étudiantes facultaires, du SPUQ, du SCCUQ, du SEUQAM, d'une doyenne, d'un doyen, de la direction de la division Santé et qualité de vie du Service des ressources humaines, de la direction des Services à la vie étudiante, de deux agentes, agents de recherche, du vice-recteur à la Vie universitaire et d'elle-même.

Lors de sa première rencontre, le Comité aviseur a été saisi des enjeux et défis que pose la mise sur pied d'un service de santé. Une présentation des modes de fonctionnement d'un tel service dans les autres établissements d'enseignement a également été effectuée. Une

cartographie de ce qui est actuellement offert en matière de services liés à la santé sur le campus a été étudiée.

Les discussions portent sur les services qu'il serait pertinent d'offrir : super infirmières, soins préventifs, approche globale en matière de santé psychologique et physiologique, psychiatrie, santé nutritionnelle. Lors de sa prochaine rencontre, le Comité aviseur recevra des représentantes, représentants du Centre sportif, de la Clinique de sexologie, de la Clinique de psychologie et du Service d'accueil et de soutien socioéconomique.

Un membre étudiant s'inquiète à savoir comment la mise en place d'un tel service serait financée. Il rappelle que le comité de révision des services aux étudiants avait été mis sur pied afin, notamment, de justifier la hausse de la cotisation étudiante des Services à la vie étudiante. Il s'interroge à savoir si un tel service entraînera une hausse considérable de la cotisation.

La directrice des Services à la vie étudiante explique qu'il convient d'abord de déterminer ce que les étudiantes, étudiants désirent avoir comme services. Il sera ensuite possible de faire une évaluation des coûts. Elle partage toutefois la préoccupation du membre étudiant et indique que c'est pour cela qu'il importe que l'ensemble des personnes désignées par les associations étudiantes facultaires participe aux travaux du comité aviseur. Un tel service de santé serait d'abord et avant tout mis en place pour les étudiantes, étudiants.

Le vice-recteur à la Vie universitaire abonde en ce sens. Ce dossier mobilise beaucoup de personnes et il importe que le lien soit effectué avec les associations étudiantes facultaires.

5. Versement de la subvention de 900 000 \$ pour le Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap (Annexe CVE-138-5)

Le Comité de la vie étudiante accueille monsieur Guillaume Girard, étudiant à l'École des sciences de la gestion, pour la présentation de ce point. Un tableau est distribué en séance. Ce dernier présente les dépenses liées aux étudiantes, étudiants en situation de handicap. Les montants sont inscrits selon qu'ils proviennent des fonds avec restriction ou de subventions dédiées à des fonds sans restrictions du budget général de l'Université.

La directrice des Services à la vie étudiante explique les différentes dépenses, de même que les postes budgétaires. Elle indique qu'en plus des sommes figurant au tableau, les étudiantes, étudiants présentant des besoins particuliers reçoivent directement des sommes du Gouvernement, via le Programme d'allocation pour les besoins particuliers, essentiellement pour l'achat de matériel. À compter de l'année 2015-2016, les Services à la vie étudiante se verront octroyer ces sommes et devront accompagner ces étudiantes, étudiants. Il n'est pas possible pour l'instant de déterminer comment cela se présentera en termes budgétaires. Par exemple, des étudiantes, étudiants à besoins particuliers reçoivent des sommes pour embaucher des personnes les aidant dans leurs déplacements. Or, il faudra déterminer si, à partir du moment où ces sommes sont versées à l'Université, les personnes embauchées devront être membres du SETUE, ce qui occasionnerait des coûts plus élevés.

Le vice-recteur à la Vie universitaire complète la présentation en exposant les différents frais acquittés à même le budget de l'Université concernant les étudiantes, étudiants en situation de handicap. Que ce soit le personnel des Services à la vie étudiante, le matériel de bureau et informatique, l'aménagement des espaces, il s'agit de frais assurés par le budget général de l'Université. Il évoque notamment le cas des rénovations au pavillon V, l'aménagement de rampes d'accès, d'ouvertures électroniques des portes et de salles de bain. Enfin, il mentionne

que le tableau déposé présente les frais qui ont pu être ciblés jusqu'à maintenant. La Direction entend demander au directeur de l'audit interne d'effectuer une vérification approfondie afin d'en faire une recension complète.

Monsieur Guillaume Girard signale qu'un nombre important d'étudiantes, étudiants présentant un besoin particulier n'ont pas accès à l'Aide financière aux études. Il demande s'ils bénéficieront d'un accès au financement annoncé.

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne qu'il s'agit de l'une des principales difficultés. Les étudiantes, étudiants ne présentant pas un handicap visible n'ont pas accès à ces subventions. Le fait que ces sommes seront dorénavant gérées par les Services à la vie étudiante devrait laisser une certaine marge de manœuvre. Par exemple, une étudiante, un étudiant qui a acquis du matériel spécialisé n'a pas besoin de le renouveler chaque année. Il faudra voir comment il sera possible de disposer des sommes non attribuées.

Des membres étudiants demandent des précisions à savoir ce qu'il en est de l'enveloppe de 900 000 \$. Ils voudraient savoir si elle sera dédiée aux étudiantes, étudiants en situation de handicap et comment cette somme s'inscrira dans le budget 2014-2015. Monsieur Guillaume Girard spécifie que, selon sa compréhension, il s'agit d'une majoration de l'enveloppe budgétaire qui devrait s'ajouter à la subvention existante de 326 000 \$.

Le vice-recteur à la Vie universitaire réitère que le tableau déposé permet de voir quelles sommes ont été dépensées, qu'elles proviennent des fonds avec restrictions ou des fonds sans restrictions. Une partie des subventions annoncées est directement investie dans les services aux étudiantes, étudiants en situation de handicap. Une autre partie permet de défrayer les coûts liés aux ressources humaines et matérielles de ces services. Il ajoute que la vice-rectrice aux Études et à la vie étudiante a écrit à monsieur Gabriel Boileau, président de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion, à ce sujet. Elle lui a expliqué que le précédent Gouvernement avait annoncé un réinvestissement, pour ensuite effectuer des compressions au budget des universités. Le gouvernement libéral a ensuite décidé de réduire cette enveloppe budgétaire. La subvention annoncée ne représente au final que le maintien des sommes initiales et ne permet de couvrir que les frais déjà engagés. Le directeur du Bureau de l'audit interne effectuera des vérifications afin de compléter le tableau déposé.

Monsieur Guillaume Girard indique avoir eu la confirmation par l'attaché politique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science qu'il s'agissait d'un réinvestissement. Il signale que la Direction semble utiliser le changement de Gouvernement comme excuse.

Un membre étudiant considère que beaucoup d'éléments demeurent inexpliqués dans ce dossier. Il propose l'adoption du projet de résolution. Le vice-recteur à la Vie universitaire mentionne qu'il s'abstiendra sur ce projet de résolution puisqu'il lui semble pertinent d'obtenir tous les détails nécessaires avant d'en référer au Conseil d'administration.

Une membre étudiante demande que le sujet demeure inscrit au registre des suivis tant que la situation détaillée ne sera pas connue.

Le vote étant demandé, le président invite les membres à se prononcer sur le projet de résolution, tel que présenté.

RÉSOLUTION 2015-CVE-618

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-138-5;

ATTENDU les discussions tenues en séance lors de la rencontre du Comité de la vie étudiante du 30 janvier 2015;

ATTENDU le réinvestissement annoncé par le gouvernement du Québec dans le document intitulé Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2014-2015;

ATTENDU les règles de transfert de fonds possible tel qu'annoncé par le cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2013-2014;

ATTENDU que la lettre du 28 novembre 2014 de la direction générale des affaires universitaire et interordres annonce que la subvention d'environ 900 000 \$ allouée à l'UQAM constitue une majoration et un réinvestissement;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Xavier Dandavino, appuyé par madame Julia Poyet, que le Comité de la vie étudiante :

DEMANDE au Vice-recteur à la Vie universitaire et à la Vice-rectrice aux Études et à la vie étudiante de respecter l'attribution des enveloppes dédiées, tel qu'établi par les règles budgétaires 2014-2015;

EXIGE que l'entièreté de l'enveloppe dédiée aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (incluant le montant d'environ 900 000 \$ en réinvestissement) serve effectivement à stabiliser et à améliorer les services offerts sur le campus pour cette population étudiante;

RECOMMANDE au Conseil d'administration de refuser le transfert des fonds rattachés à l'enveloppe relative au soutien et à l'intégration des personnes en situation de handicap vers le Plan d'atteinte de l'équilibre budgétaire 2015-2018 ou tout autre transfert budgétaire qui priverait ces fonds de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

6. Présentation des prévisions budgétaires 2015-2016 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif et recommandation quant aux taux des cotisations Vie étudiante et Animation sportive pour l'année 2015-2016 (Annexe CVE-138-6)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle indique que chaque année, le Comité de la vie étudiante est saisi des prévisions budgétaires en vue de recommander l'adoption, par le Conseil d'administration, des montants des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et pour le Centre sportif.

À ce moment-ci, l'ensemble des données n'est pas encore connu. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science n'a pas encore indiqué les montants qui seront accordés pour la subvention pour les services aux étudiantes, étudiants et pour les installations sportives. Elle expose ensuite les différentes postes budgétaires pour assurer le maintien des services aux étudiantes, étudiants.

Un membre étudiant s'étonne que le nombre d'étudiantes, étudiants payant une cotisation aux Services à la vie étudiante ne corresponde pas aux chiffres du Ministère. La directrice des Services à la vie étudiante explique que le nombre d'EETP calculé par le Ministère est toujours celui établi deux ans plus tôt. Ainsi, pour l'année 2014-2015, il utilise les données de l'année 2012-2013.

Le vice-recteur à la Vie universitaire ajoute que le Ministère ne tient pas compte des prévisions du nombre d'étudiantes, étudiants mais qu'il se fie au nombre d'étudiantes, étudiants réel pour accorder son financement. Cela prend plus de temps à définir, ce qui explique que le Ministère base son financement sur les EETP moins deux ans.

Un membre étudiant signale qu'il demeure beaucoup de données inconnues pour 2015-2016, il s'inquiète des restrictions budgétaires qui affecteront les étudiantes, étudiants. Le vice-recteur à la Vie universitaire mentionne que la Direction elle-même ne possède pas l'ensemble des données sur ce point. Elle ne peut qu'anticiper un important manque à gagner. Chaque unité administrative devra participer à l'effort de restriction. Il faudra ensuite effectuer une gestion des priorités et rééquilibrer le budget.

RÉSOLUTION 2015-CVE-619

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-138-6;

ATTENDU l'article 6.6.2 du Règlement no 2 de régie interne énonçant que le Comité de la vie étudiante recommande au Conseil d'administration le montant des cotisations étudiantes payées par les étudiantes, étudiants pour les frais de services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2014-CVE-598 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 7 novembre 2014 adoptant le calendrier des travaux sur le budget 2015-2016 des Services à la vie étudiante;

ATTENDU l'importance pour les associations étudiantes facultaires de consulter leurs membres sur le montant des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre sportif;

ATTENDU l'importance de maintenir la qualité et la diversité des services offerts aux étudiantes, étudiants;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Roland Côté, appuyé par monsieur Francis Picard-Dufresne, que le Comité de la vie étudiante :

CONSTATE l'état de la situation budgétaire des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

REÇOIVE favorablement les prévisions budgétaires 2015-2016 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Divers

7.1 Rendez-vous de la vie étudiante

La directrice adjointe des Services à la vie étudiante mentionne que se tenait, le 4 février dernier, la première édition des Rendez-vous de la vie étudiante. L'objectif étant de convier les différents groupes étudiants afin qu'ils présentent leurs activités à la communauté. Des kiosques ont été installés à la Grande place du pavillon Judith-Jasmin. La publicité de l'événement a été effectuée par le groupe étudiant Incubateur et l'animation a été confiée à CHOQ. Une entrevue a été réalisée avec une représentante, un représentant de chacun des groupes. Ces dernières seront mises en ligne sur le site des Services à la vie étudiante, à l'onglet de chacun des groupes. Une seconde édition de l'événement devrait être organisée à l'automne prochain.

7.2 Projet pilote Pairs-aidants dans les résidences étudiantes

La directrice des Services à la vie étudiante indique qu'un projet d'animation dans les résidences étudiantes a été mis sur pied. Beaucoup d'étudiantes, étudiants habitant les résidences proviennent de l'extérieur de Montréal et du pays peuvent vivre de l'isolement. L'objectif du projet est de favoriser la création de liens entre eux ainsi que le réseautage.

8. Dépôt de documents

Aucun point n'est soulevé.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 40 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

Le président

La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU _____ 2015.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent trente-huitième assemblée ordinaire, le vendredi 27 février 2015

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 janvier 2015**
- 3. Information**
 - 3.1 Information du vice-recteur à la Vie universitaire
 - 3.2 Information générale
 - 3.2.1 Compressions budgétaires au Service des bibliothèques
 - 3.2.2 Suivi des décisions du Comité de reconnaissance des groupes étudiants
 - 3.2.3 Consultation pour la cotisation automatique non obligatoire à CHOQ Média
 - 3.2.4 Communiqué de la Direction « Intimidation et vandalisme n'ont pas leur place à l'Université », du 26 février 2015
 - 3.3 Registre des suivis
- 4.0 Accès 24 h aux locaux pour les officières, officiers des associations étudiantes**
- 4. Rapport des travaux du Comité aviseur du projet du Service de santé (CAPSS) (verbal)**
- 5. Versement de la subvention de 900 000 \$ pour le service d'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap**
- 6. Présentation des prévisions budgétaires 2015-2016 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif et recommandation quant aux taux des cotisations Vie étudiante et Animation sportive pour l'année 2015-2016**
- 7. Divers**
 - 7.1 Rendez-vous de la vie étudiante
 - 7.2 Projet pilote Pairs-aidants dans les résidences étudiantes
- 8. Dépôt de documents**

Prochaine réunion : vendredi 27 mars 2015